

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF2723

présenté par

M. Raux, Mme Simonnet, Mme Chatelain, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
 Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
 M. Nicolas Bonnet, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
 M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais,
 M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau,
 M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	3 500 000
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire <i>(ligne nouvelle)</i>	3 500 000	0
TOTAUX	3 500 000	3 500 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	700 000
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire (<i>ligne nouvelle</i>)	700 000	0
TOTAUX	700 000	700 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise à restaurer les moyens budgétaires dédiés à la reconquête de la qualité de l'eau en Pays de la Loire » pour l'année 2025 et à reconduire pour cinq années ce plan, alors qu'il s'éteint à la fin de l'année 2024.

Le plan État-Région signé en 2019 et mis en œuvre en 2020 a investi 3,5 millions d'euros sur 4 ans. Il était articulé autour des trois axes suivants :

- Mieux accompagner les maîtres d'ouvrage porteurs des actions de restauration des milieux aquatiques ;
- Accompagner la transition agroécologique des exploitations agricoles ;
- Renforcer les connaissances et le suivi de la qualité de l'eau.

L'auteur de l'amendement dénonce l'extinction de ce plan alors même que la reconquête de la qualité de l'eau est pour le moins loin d'être atteinte ! Par exemple, le point de captage de Missillac a été fermé en raison de la présence d'un métabolite interdit depuis 2019, avec une concentration 2 à 6 fois supérieure aux normes. Il est également à rappeler qu'en Pays-de-la-Loire, seulement 11 % de la masse d'eau est de bonne qualité et 1 % dans les départements de la Loire-Atlantique ou de la Vendée. Il est dès lors inconcevable de mettre un terme à ce plan.

Afin de respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement propose :

La création d'un nouveau programme « Reconquête de la qualité de l'eau en Pays de la Loire », à hauteur de 3 500 000 €, en AE, et de 700 000 €, en CP, en provenance de l'action 11 « FNADT section locale » du programme n° 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » à hauteur de 3 500 000 €, en AE, et de 700 000 €, en CP.

Il est précisé qu'il n'est pas souhaité de baisser les crédits de ce programme. C'est pourquoi le Gouvernement est appelé à lever ce gage.